
Réf. : CB/DL/ma CP 07/05

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

Les premiers résultats de l'interdiction de fumer dans les écoles
seront bientôt connus

Au mois de juin 2006, une circulaire concernant l'interdiction de fumer a été envoyée à l'ensemble des établissements scolaires de la Communauté française. Cette circulaire visait notamment à :

- encourager les écoles à intégrer la question dans leur projet d'établissement et leur règlement d'ordre intérieur ;
- fournir des pistes concernant les sanctions en privilégiant les sanctions positives (participation du jeune à une campagne de prévention, corvée affichage, etc.) ;
- travailler avec les CPMS et les SPSE ;
- les inciter à mener des actions de prévention en s'appuyant sur la « Charte Ecole sans fumée », un outil pédagogique de promotion de la santé.

Le Député Chantal Bertouille a souhaité faire un premier bilan sur la mise en application de cette circulaire après le premier trimestre de l'année scolaire 2006-2007.

C'est ainsi que, dans la réponse qui a été communiquée à Madame Bertouille, on apprend qu'une évaluation de la mise en œuvre de cette circulaire est actuellement en cours et que l'on devrait connaître les premiers résultats dans le courant des prochaines semaines.

Par ailleurs, la Ministre Marie Arena a confirmé que, suite aux résultats qui seront communiqués, des adaptations seront sans doute prévues à l'avenir.

P.S. La question de Madame Bertouille et la réponse de la Ministre peuvent vous être faxées sur simple demande au secrétariat.

